

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE



Date de la convocation :  
8 décembre 2025  
Date d'affichage :  
9 décembre 2025  
Date de publication :  
17 décembre 2025  
Conseillers en fonction : 33  
Présents : 22  
Absents : 11  
Procurations : 9

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2025**

*Etaient présents sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire*

les Adjoints : M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. SCHAEFFER, Mme ESTEVES, M. DUPIN, Mme KREMER, Mme BATZENSCHLAGER, M. LUX

les Conseillers : Mme OBERLE, M. KREMER, M. MARTIN, M. CANNEAUX, M. KILHOFFER, M. ZUBER, M. BOOS, M. OBERLE, Mme SCHNELL, M. MAURICE, Mme SCHNITZLER, M. HAEMMERLIN, M. HAUBER

Absents avec pouvoir : 9

M. BUFFA, ayant donné procuration à M. BURCKEL

Mme LAFONT, ayant donné procuration à M. CANNEAUX

Mme AKSU-ÖZDEMIR, ayant donné procuration à Mme BATZENSCHLAGER

Mme EL GRIBI, ayant donné procuration à M. KREMER

Mme AYDIN, ayant donné procuration à Mme STEFANIUK

Mme VIEVILLE, ayant donné procuration à Mme ESTEVES

Mme JUNG, ayant donné procuration à M. MAURICE

M. JAN, ayant donné procuration à M. LEYENBERGER

Mme HAUSHALTER, ayant donné procuration à Mme SCHNITZLER

Absents sans pouvoir : 2

Mme SCHEFFLER-KLEIN

Mme HEILIG

---

**2025-129 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
RELATIVE AU PROJET DE VOIE VERTE SAVERNE-ROMANSWILLER**

La Communauté de Communes du Pays de Saverne porte un projet d'aménagement d'une voie verte de 9,5 km entre Saverne et Romanswiller (67), réutilisant l'emprise d'une ancienne voie ferrée déferrée et déclassée (1993), aujourd'hui en friche. Dans ce cadre, le Conseil Municipal est amené à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la CCPS.

Ce tronçon, inscrit au Schéma Intercommunautaire des Itinéraires Cyclables, se divise en deux sections : un tronçon Sud (Romanswiller–Singrist-Sommerau, partiellement réalisé mais faisant l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale) et un tronçon Nord (Otterswiller–Marmoutier-Nord).

Ce projet s'inscrit dans une démarche de promotion des mobilités douces, en cohérence avec les orientations nationales, en offrant une alternative sécurisée à la voiture via la réhabilitation d'une ancienne emprise ferroviaire. Il permet une optimisation foncière (évitant la consommation de terres naturelles ou agricoles) et tire parti de la topographie adaptée (pentes modérées, accessibilité inclusive) pour un usage cyclable et piéton. Il permet une accessibilité en mode doux de nombreux services et équipements (collèges et lycées, équipements sportifs et culturels, commerces, services publics ...).

Par ailleurs, le projet valorise un patrimoine paysager et technique (nombreux ouvrages d'art en bon état) tout en assurant leur entretien et sécurisation, et en intégrant une dimension pédagogique (panneaux de sensibilisation à la préservation des milieux naturels).

Il est à noter que la réalisation de cet itinéraire a été saluée par les instances touristiques départementales, dans la mesure où il permet l'achèvement d'un maillon stratégique du réseau cyclable en site propre et sécurisé. Par sa qualité paysagère et son tracé adapté, il renforce l'attractivité touristique du territoire, comme en témoigne la proposition des acteurs locaux d'y intégrer la Véloroute n° 52 afin d'en faire un axe structurant du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

Les travaux prévoient une emprise de 5m de large (3m de bande centrale enrobée + 2x1m d'accotements engazonnés), avec un tracé évitant les milieux urbanisés. Le projet fait désormais l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau afin de régulariser sa conformité environnementale.

## **DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 8 décembre 2025,

après avis de la Commission Transition Ecologique-Mobilité Douce du 10 décembre 2025,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L101-10-1 et R.181-18,

vu le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour l'aménagement d'une voie verte entre Saverne et Romanswiller,

vu l'inscription de ce projet au Schéma Intercommunautaire des Itinéraires Cyclables, en cohérence avec les politiques publiques de transition écologique et de mobilités douces,

compte-tenu de l'exposé qui précède,

considérant le dossier comprenant l'étude d'impact,

considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche vertueuse de :

- promotion des déplacements alternatifs à la voiture, conformément aux orientations nationales en faveur des mobilités actives,
- réhabilitation d'une emprise ferroviaire désaffectée, permettant une économie du foncier (naturaliste et agricole) et une valorisation du patrimoine existant,
- accessibilité inclusive, grâce à une topographie adaptée (pentes modérées) et un tracé sécurisé en site propre,
- préservation et mise en valeur des milieux naturels, renforcée par des actions pédagogiques (panneaux d'information) et l'entretien des ouvrages d'art,

considérant que les mesures compensatoires et préventives prévues dans le dossier répondent aux enjeux environnementaux identifiés (zones humides, habitats de chiroptères), et ont été définies de manière à éviter les incidences négatives du projet sur l'environnement,

considérant que le volet environnemental a fait l'objet d'une attention particulière afin de limiter, voire diminuer l'impact du projet pendant les travaux, mais également en phase d'exploitation sur le milieu naturel (faune, flore, milieux aquatiques notamment),

considérant l'intérêt communautaire et local du projet, tant sur le plan écologique, touristique, social, qu'économique,

considérant les motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général de l'opération,

après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité,  
moins 2 abstentions (Mme SCHNITZLER, Mme HAUSHALTER par procuration)**

- a) d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, en vue du projet de réalisation de la Voie verte Saverne/Romanswiller,
- b) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour délibération conforme,  
Le 16 décembre 2025**

Le Maire,  
par délégation  
Coralie Hildebrand  
Directrice Générale des Services



Le Secrétaire de séance  
Patrick MAURICE